

RAPPORT DE GESTION 2022 DE LA SOCIETE CITY CARS



Movement that inspires

1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale :

City Cars

Forme Juridique :

Société Anonyme

Objet :

La Société a pour objet en Tunisie ou ailleurs :

1. L'importation, l'exportation, la commercialisation de tout véhicule de transport, de tout véhicule industriel ainsi que toute pièce détachée, accessoire, et en général tout produit accessoire aux dits véhicules. La représentation de tout fabricant ou commerçant de véhicules automobiles ou pièces détachées. La maintenance et la réparation de tout véhicule de transport, tout véhicule industriel de quelque nature que ce soit.
2. Le commerce de distribution (achat et vente) de véhicules d'occasion.
3. Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets similaires ou connexes.
4. Et généralement, toute prise de participation directe ou indirecte dans le capital de sociétés civiles ou commerciales, quel que soit leur forme ou leur objet.

City Cars est l'importateur et distributeur de la marque sud-coréenne KIA en Tunisie.

Date de création :

Août 2007

Date de démarrage d'activité :

Décembre 2009

Siège social :

31, Rue des usines, Zone Industrielle Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis - Tunisie

Régime fiscal :

Droit commun

Identifiant Unique :

1017529Z

Capital social :

Le capital social est de 18.000.000 DT divisé en 18.000.000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

Membres d'organe d'administration et de direction :

Au 31/12/2022, le conseil d'administration de CITY CARS se compose de :

Membre	Qualité	Représenté par
Mme. Amel BOUCHAMAOU	Présidente	Elle-même
Automobile Investment Company	Membre	Mr. Firas SAIED
Mr. Khaled BOUCHAMAOU	Membre	Lui-même
Mme. Wided BOUCHAMAOU	Membre	Elle-même
Mr. Tarek BOUCHAMAOU	Membre	Lui-même
Mme. Mouna BOUCHAMAOU	Membre	Elle-même
Mr. Zied BOUCHAMAOU	Membre	Lui-même
Mr. Mohamed CHABCHOUB	Membre	Lui-même
Mr. Mohamed Amin CHABCHOUB	Membre	Lui-même
Mr. Abderrahman Mohamed AKKARI	Membre	Lui-même
Mr. Slah KOOLI	Membre	Lui-même
Mr. Ismail BEN SASSI	Membre	Lui-même

A partir du 1^{er} Février 2019, M. Mohamed Riadh ANNABI a été nommé Directeur Général de la société CITY CARS.

Commissaires aux comptes :

- Société Générale d'Expertise & Management (GEM), représentée par Mr. Abderrazak GABSI, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
Adresse : Immeuble Le Banquier - 2^{ème} étage - rue du Lac Windermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis -.
- Société AMC Ernst & Young, représentée par Mr. Fehmi LAOURINE, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
Adresse : Boulevard de la terre-Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

Comité permanent d'audit :

Le comité permanent d'audit est composé de :

- Mme. Mouna BOUCHAMAOU : Présidente du comité
- Mr. Firas SAIED : Membre
- Mr. Mohamed Amin CHABCHOUB : Membre

Conditions d'accès aux assemblées :

Selon l'article 33 des statuts de la société CITY CARS « Les titulaires d'Actions libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ils peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les Sociétés sont valablement représentées, soit par leur Président, leur Directeur Général ou par un membre de leur Conseil d'Administration, par un de leurs Gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le Président, le Directeur Général, le Gérant, le membre du Conseil ou le mandataire soit personnellement Actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. »

2 RAPPORT D'ACTIVITE

Sur le plan International, l'année 2022 a été marquée pour la majorité des constructeurs automobile par la poursuite de la crise des semi-conducteurs et la pénurie de certains composants automobile. Cette situation a eu un impact direct sur l'activité de City Cars en 2022 dans la mesure où elle a connu des perturbations au niveau de ses approvisionnements en Véhicules Neufs tout au long de l'année, ce qui ne lui a permis d'importer la totalité de son programme d'importation au titre de l'année 2022.

1- Le marché de distribution automobile

Le marché de distribution automobile a enregistré courant l'année 2022 une baisse de 10,1% par rapport à une année auparavant. En effet, les immatriculations en Véhicules Légers sont passées de 61.660 unités en 2021 à 55.455 Véhicules Légers immatriculés en 2022.

Pénalisé par un volume d'importation VN en 2022 inférieur à celui de 2021, la marque KIA a connu, au terme de l'année 2022, une baisse de 16,8% de ses immatriculations VL comparativement à 2021. Les immatriculations VL sont ainsi passées de 7.019 unités en 2021 à 5.840 unités en 2022. Toutefois, la part de marché revenant à KIA en 2022 n'a régressé que de 0,9 point pour s'établir à 10,5% contre 11,4% en 2021 et ce vu que l'ensemble du marché a connu ce même trend baissier courant l'année 2022.

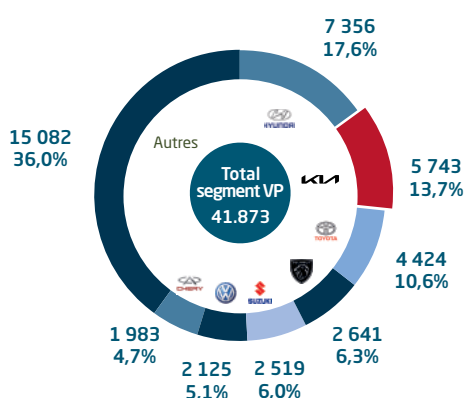
Marque	2022		2021		2022 vs 2021	
	Unités	PDM	Unités	PDM	Unités	PDM
HYUNDAI	7 358	13,3%	6 857	11,1%	7,3%	2,1%
KIA	5 840	10,5%	7 019	11,4%	-16,8%	-0,9%
ISUZU	4 957	8,9%	3 698	6,0%	34,0%	2,9%
TOYOTA	4 702	8,5%	4 728	7,7%	-0,5%	0,8%
PEUGEOT	4 248	7,7%	4 557	7,4%	-6,8%	0,3%
FIAT	3 315	6,0%	3 793	6,2%	-12,6%	-0,2%
VOLKSWAGEN	2 615	4,7%	3 372	5,5%	-22,4%	-0,8%
SUZUKI	2 519	4,5%	3 248	5,3%	-22,4%	-0,7%
RENAULT	2 084	3,8%	3 868	6,3%	-46,1%	-2,5%
CHERY	1 983	3,6%	1 881	3,1%	5,4%	0,5%
AUTRES MARQUES	15 834	28,6%	18 639	30,2%	-15,0%	-1,7%
Total	55 455	100,0%	61 660	100,0%	-10,1%	0,0%

PDM : Part de marché

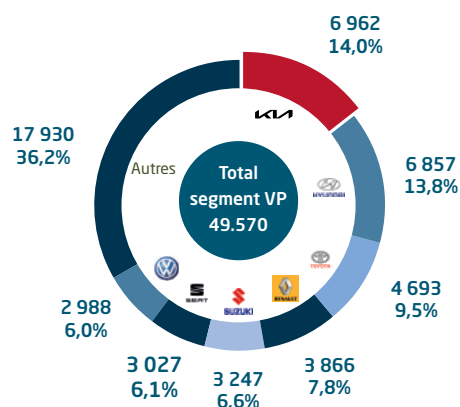
En ce qui concerne le segment de Véhicules Particuliers, la baisse a été plus impactante en 2022 par rapport à celle du marché global des Véhicules Légers, les immatriculations VP ont ainsi baissé de 15,5% pour s'établir à 41.873 Véhicules en 2022 contre 49.570 unités en 2021. Quant à la marque KIA, elle a vu sa part de marché en 2022 se maintenir quasiment au même niveau que celui de 2021 pour s'établir à 13,7% du fait que les immatriculations KIA en 2022 ont baissé comparativement à 2021 dans une proportion quasiment équivalente à celle du segment VP.

Les graphes ci-dessous illustrent la répartition du segment des Véhicules Particuliers par marque en 2022 vs 2021 :

Répartition du segment VP par marque 2022 (unités et %)



Répartition du segment VP par marque 2021 (unités et %)



Source ATTT

2- Activité de CITY CARS

En dépit d'un volume des ventes VN en baisse de 15,3% en 2022 vs 2021 conséquence directe de la régression du volume d'importation VN entre ces deux périodes, City Cars a quasiment pu maintenir ses revenus au terme de l'exercice 2022 au même niveau que celui de 2021, et ce, sous l'impulsion d'un effet prix et d'un effet mix positifs compensant l'effet volume négatif. En effet, les revenus de City Cars se sont établis en 2022 à 330.890 KDT contre 332.256 KDT en 2021, marquant une infime baisse de seulement 0,4%.

Quant au résultat net, il s'est établi en 2022 à 28.582 KDT contre 32.731 KDT en 2021, enregistrant une baisse de 12,7%

2-1 Les revenus

Le chiffre d'affaires 2022 par activité se détaille comme suit :

Activité	CA 2022 (KDT)	%	CA 2021 (KDT)	%	2022 vs 2021
Activité Vente VN	323 110	97,6%	326 400	98,2%	↓ -1,0%
Activité Après-vente	7 780	2,4%	5 856	1,8%	↑ 32,9%
TOTAL	330 890	100%	332 256	100%	↓ -0,4%

2-1-1 Activité Vente Véhicules Neufs

Comme déjà indiqué précédemment, l'activité VN a connu au terme de l'exercice 2022, une baisse en volume de 15,3% par rapport à 2021. Cette baisse a été quasiment compensée par un effet prix et un effet mix limitant ainsi la régression du chiffre d'affaires VN en 2022 vs 2021 à seulement 1%.

Le tableau ci-après fournit le détail des ventes VN par modèle 2022 vs 2021 :

MODELE	ANNEE 2022				ANNEE 2021				2022 vs 2021	
	Volume		Chiffre d'affaires		Volume		Chiffre d'affaires		Volume	C.A
	Volume	%	C.A (KDT)	%	Volume	%	C.A (KDT)	%		
PICANTO POP	1 108	18,8%	31 217	9,7%	1 357	19,5%	33 938	10,4%	-18,3%	-8,0%
PICANTO	612	10,4%	24 272	7,5%	1 466	21,1%	52 608	16,1%	-58,3%	-53,9%
RIO	3 173	53,9%	162 225	50,2%	3 232	46,5%	151 480	46,4%	-1,8%	7,1%
SELTOS	177	3,0%	16 319	5,1%	282	4,1%	23 255	7,1%	-37,2%	-29,8%
XCEED	222	3,8%	21 944	6,8%						
SPORTAGE	459	7,8%	55 036	17,0%	482	6,9%	50 257	15,4%	-4,8%	9,5%
NIRO	2	0,0%	210	0,1%	21	0,3%	2 175	0,7%	-90,5%	-90,3%
SORENTO	33	0,6%	6 570	2,0%	48	0,7%	9 424	2,9%	-31,3%	-30,3%
STINGER					1	0,0%	255	0,1%	-100,0%	-100,0%
K2500	99	1,7%	5 317	1,6%	58	0,8%	3 008	0,9%	70,7%	76,8%
TOTAL	5 885	100%	323 110	100%	6 947	100%	326 400	100%	-15,3%	-1,0%

Le chiffre d'affaires VN 2022 représente 97,6% du chiffre d'affaires global de CITY CARS.

2-1-2 Activité après-vente

Les revenus de l'activité après-vente ont connu durant l'exercice 2022 une progression remarquable de 32,9% pour atteindre 7.780 KDT contre 5.856 KDT en 2021.

2-2 Analyse des éléments des états financiers 2022

Il ressort des états financiers 2022 les éléments suivants :

A) La marge brute :

La marge brute s'est établie au terme de l'exercice 2022 à 49.556 KDT contre 51.636 KDT en 2021, marquant ainsi une baisse de 4%.

B) Les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont enregistré au terme de l'exercice 2022 une augmentation de 36,6% pour atteindre 6.552 KDT contre 4.796 KDT en 2021. Cette progression provient principalement de :

- L'augmentation des frais de Marketing et de publicités qui sont passés de 1.517 KDT en 2021 à 2.457 KDT en 2022. Cette augmentation est justifiée par les actions de sponsoring d'envergure entreprises en 2022 relatives aux tournois de tennis ATP-Tunis Open By KIA et WTA-Jasmin Open Monastir 250 ainsi qu'à la campagne KIA coupe du monde de Football-Qatar 2022.
- L'augmentation des services bancaires passant de 103 KDT en 2021 à 625 KDT en 2022 provenant principalement des frais de confirmation exigés par le constructeur courant 2022 pour les lettres de crédit relatifs aux importations des Véhicules Neufs.

C) Les charges de personnel :

Les charges de personnel ont enregistré au terme de l'exercice 2022 une augmentation de 8,9% pour s'élever à 3.805 KDT contre 3.495 KDT en 2021.

Le ratio (Charges de personnel/CA) est passé de 1,05% en 2021 à 1,15% en 2022.

D) Les dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont enregistré une baisse de 15,3% en 2022 pour s'établir à 832KDT contre 982 KDT en 2021. Cette baisse est due à la régression des dotations aux provisions nettes qui sont passés de (38 KDT) en 2021 à (191 KDT) en 2022.

E) Le résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation s'est établi au terme de l'exercice 2022 à 38.814 KDT contre 42.816 KDT en 2021, marquant une régression de 9,3%.

F) Les produits des placements :

Courant l'exercice 2022, les produits des placements ont enregistré une augmentation de 1,3% pour atteindre 6.406 KDT contre 6.323 KDT en 2021.

G) Les charges financières Nettes :

Les charges financières nettes se sont élevées au terme de l'exercice 2022 à 877 KDT contre 352 KDT en 2021, cette augmentation provient principalement de la nette progression des intérêts sur effets escomptés en 2022, et ce en raison, d'une part, de parfaire les engagements financiers et de maintenir un niveau des placements financiers quasiment équivalent à celui de 2021, d'autre part.

H) Le résultat avant impôt :

Le résultat avant impôt s'est établi au terme de l'exercice 2022 à 43.972 KDT contre 48.382 KDT en 2021, marquant ainsi une régression de 9,1%.

I) Le résultat net de l'exercice :

L'exercice 2022 s'est soldé par un résultat net de 28.582 KDT contre 32.731 KDT en 2021, enregistrant ainsi une baisse de 12,7%.

J) La trésorerie :

Au 31/12/2022, la trésorerie s'est élevée à 92.331 KDT contre 111.634 KDT une année auparavant, marquant une régression de 17,3%.

2-3 Les ressources humaines :**A) L'effectif :**

L'effectif moyen de CITY CARS s'est maintenu durant l'année 2022 au même niveau que celui de 2021 pour s'établir à 69 employés. L'effectif moyen est réparti par catégorie en 2022 vs 2021 comme suit :

Catégorie professionnelle	2022		2021		2022 vs 2021
	Effectif	%	Effectif	%	
Agents d'exécution	32	46%	34	49%	-2
Agents de maîtrise	26	38%	24	35%	2
Cadres	11	16%	11	16%	0
TOTAL	69	100%	69	100%	0

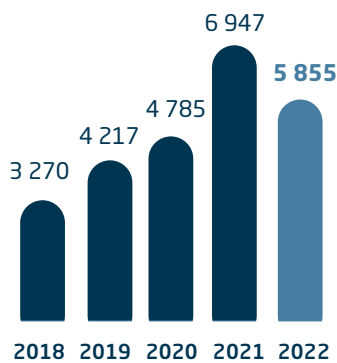
B- La formation en interne :

La plupart des employés de CITY CARS et particulièrement, le personnel commercial, le personnel après-vente ainsi que les agents du réseau ont suivi des formations en interne assurées par l'équipe de formation de CITY CARS ou par des formateurs de KIA MOTORS. Un service de formation on-line est également mis à la disposition de CITY CARS par le constructeur KIA MOTORS, et comporte les modules suivants:

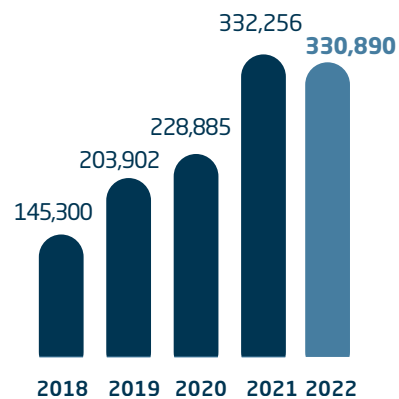
- SCRP (Sales Consultant Recognition program) pour les commerciaux ;
- KSAP (KIA Service Advisor Program) pour les conseillers de service ;
- TRP (Technician Recognition Program) pour le personnel technique ;
- PRP (Parts Recognition Program) pour le personnel du département Pièces de Rechange.

3- Evolution et performances de CITY CARS au cours des cinq derniers exercices

Evolution du volume des ventes VN
2018 - 2022

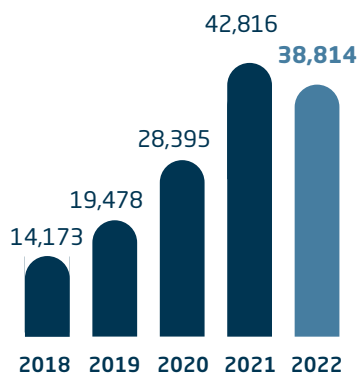


Evolution du CA (MD)
2018 - 2022

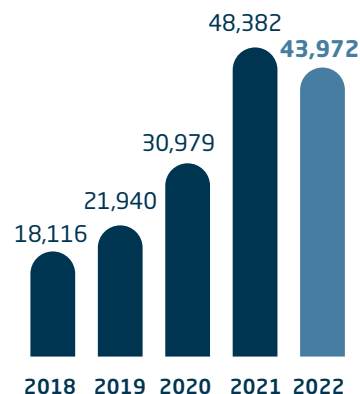


Le taux de croissance annuel moyen du volume de vente s'est établi à 15,7% sur la période 2018-2022 alors que le taux d'évolution moyen du chiffre d'affaires sur cette même période a affiché une évolution nettement supérieure s'élevant 22,8%. Cette situation dénote la hausse importante des prix de vente courant cette période.

Evolution du résultat d'exploitation (MD)
2018 - 2022

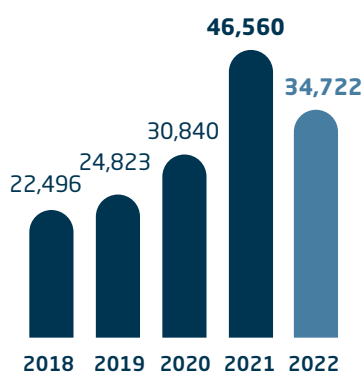


Evolution du résultat avant impôt (MD)
2018 - 2022

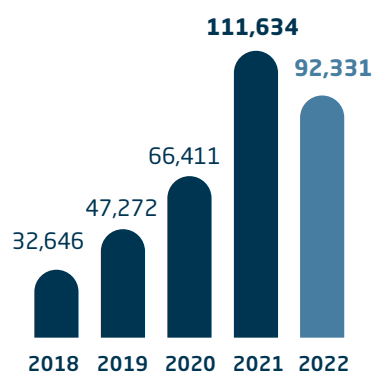


- Le résultat d'exploitation a enregistré une évolution annuelle moyenne substantielle de 28,6% sur la période 2018-2022.
- Le résultat avant impôt a affiché un taux de croissance annuel moyen remarquable de 24,8% pour la période 2018-2022.

Evolution du fonds de roulement (MD)
2018 - 2022



Evolution de la trésorerie (MD)
2018 - 2022



- Le fonds de roulement a évolué en moyenne annuelle sur la période 2018-2022 de 11,5%.
- La trésorerie a substantiellement augmenté de 29,7% en moyenne par an durant la période 2018-2022.

4- Principaux risques liés à l'activité de distribution de véhicules

4-1 Risques liés au cadre réglementaire

Le secteur de la distribution automobile en Tunisie est strictement réglementé par les pouvoirs publics et l'importation dépend de la balance des paiements et de l'évolution du PIB.

4-2 Risque de change

Etant donné que CITY CARS importe tous les produits qu'elle commercialise, elle demeure fortement exposée au risque des fluctuations du Dinar Tunisien face aux devises étrangères. Pour se prémunir contre ce risque, CITY CARS procède systématiquement à des achats à terme de devises.

5- Activité des sociétés filiales

5-1 Activité de la société filiale «CITY CARS GROS»

5-1-1 Présentation de CITY CARS GROS

CITY CARS GROS est une société à responsabilité limitée ayant pour objet en Tunisie ou ailleurs, l'importation, la commercialisation de toute pièce de rechange, accessoires, et en général tout produit accessoire aux véhicules. Son capital social est de 1 Million de Dinars, détenu à raison de 99,95% par CITY CARS.

5-1-2 Activité CITY CARS GROS 2022

Au terme de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de CITY CARS GROS a enregistré une hausse remarquable de 42% pour atteindre 17.044 KDT contre 11.998 KDT en 2021.

Quant au résultat net, il s'est élevé en 2022 à 4.163 KDT contre 2.692 KDT en 2021, marquant ainsi une progression substantielle de 54,6%.

5-2 Activité de la société filiale « LOGISTIC CARS»

5-2-1 Présentation de LOGISTIC CARS

LOGISTIC CARS est une Société à Responsabilité Limitée, créée en 2016 ayant comme activité les prestations de service se rapportant à la logistique des Véhicules Neufs et l'entretien des véhicules. Son capital social est de 2 Millions de Dinars, détenu à raison de 75% par CITY CARS et 25% par CITY CARS GROS.

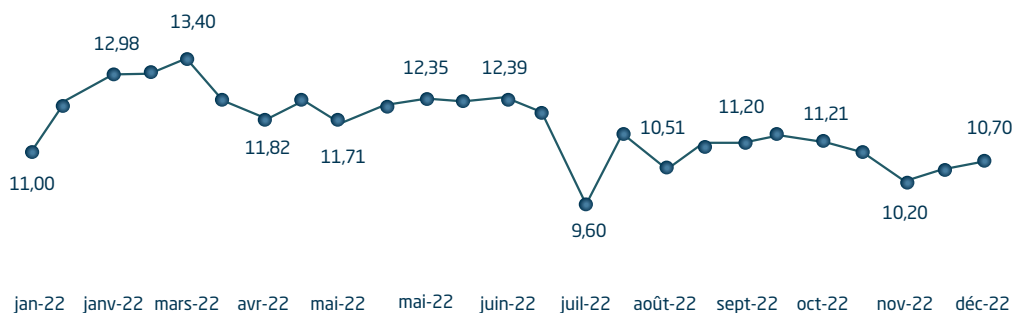
5-2-2 Activité LOGISTIC CARS 2022

Durant l'année 2022, les revenus de LOGISTIC CARS ont connu une légère baisse de 3,1% pour atteindre 1.315 KDT contre 1.357 KDT en 2021.

Quant au résultat net de l'année 2022, pénalisé par les charges financières, il s'est soldé par une perte de 522 KDT contre un déficit de 398 KDT en 2021.

6- Evolution du cours de bourse du titre CITY CARS

Evolution du cours boursier CITY CARS (TND)
Année 2022



Le cours boursier du CITY CARS a enregistré au terme de l'année 2022 une légère régression de 2,7% passant de 11,000 DT à fin 2021 à 10,700 DT à fin 2022.

Compte tenu d'un dividende distribué de 1,250 DT par action, la performance du titre CITY CARS sur l'année 2022 s'est élevée à 8,6%.

7- Renseignements sur la répartition du capital et les droits de vote

Au 31/12/2022, le capital social de CITY CARS est de 18.000.000 DT, divisé en 18.000.000 actions de 1 dinar de nominal, toutes ordinaires, donnant droit aux mêmes droits de vote.

Les actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital social de CITY CARS à fin 2022 se détaillent comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur Nominale (DT)	% du capital et des droits de vote
Automobile Investment Company	11 970 641	11 970 641	66,50%
Société EL HANA	1 129 936	1 129 936	6,28%
Société EL HADYEK	943 920	943 920	5,24%

8- Evolution des capitaux propres et des dividendes distribués courant les trois derniers exercices

Rubrique	2020	2021	2022	2021 vs 2020	2022 vs 2021
Capitaux Propres (DT)	52 450 071	70 165 947	76 506 256	33,8%	9,0%
Résultat net de l'exercice (DT)	20 728 502	32 730 876	28 581 663	57,9%	-12,7%
Dividendes distribués (DT)	10 800 000	14 940 000	22 500 000	38,3%	50,6%

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 2020-2022

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	18 000 000	1 800 000	(75 095)	4 000 000	-	7 996 664	20 728 502	52 450 071
Affectation du résultat 2020 (PV AGO du 15 Juin 2021)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	20 728 502	(20 728 502)	-
* Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonéré	-	-	-	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(14 940 000)	-	(14 940 000)
* Amort subvention d'équipements	-	-	(75 000)	-	-	-	-	(75 000)
Résultat au 31 décembre 2021	-	-	(150 095)	7 000 000	-	10 785 166	32 730 876	32 730 876
Capitaux propres au 31/12/2021	18 000 000	1 800 000	(150 095)	7 000 000	-	10 785 166	32 730 876	70 165 947
Affectation du résultat 2021 (PV AGO du 29 Juin 2022)								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	32 730 876	(32 730 876)	-
Affectation en réserves légales	-	-	-	-	-	-	-	-
* Affectation en réserves pour réinvestissement exonéré	-	-	-	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(22 500 000)	-	(22 500 000)
* Amort subvention d'équipements	-	-	(75 000)	-	-	-	-	(75 000)
* Ventes actions propres	-	-	225 095	-	-	-	-	225 095
* Plus-values sur ventes actions propres	-	-	108 551	-	-	-	-	108 551
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	108 551	-	-	-	28 581 663	28 581 663
Capitaux propres au 31/12/2022	18 000 000	1 800 000	108 551	10 000 000	-	18 016 042	28 581 663	76 506 256

9- Comités spéciaux et rôle

Comité permanent d'audit :

En application de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit a été créé par décision du Conseil d'Administration du 22 octobre 2012 et se compose actuellement des membres suivants :

- M. Mouna BOUCHAMAQUI : Présidente du comité ;
- M. Firas SAIED ; et
- M. Mohamed Amin CHABCHOUB.

Ce comité a pour attributions de :

- Veiller au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performant permettant de favoriser l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ; et
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

10- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration

Selon l'article 22 des statuts de CITY CARS «Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois (3) années renouvelables. La nomination des membres du Conseil d'Administration prend effet dès l'acceptation de leurs fonctions et éventuellement à partir de la date de leur présence aux réunions du Conseil.

L'Assemblée Générale aura la possibilité de réduire la durée du mandat des administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le Conseil d'Administration néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le(s) commissaire(s) aux comptes peut demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations prévues à l'alinéa premier du présent article. »

11- Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

En vertu de l'article 37 des statuts de CITY CARS :

« Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- les réserves prévues par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'affectation du bénéfice distribuable sera librement décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire. »